



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-16

Avis est donné que lors de son assemblée ordinaire tenue le 7 février 2022, le conseil municipal de Val-d'Or a adopté le règlement suivant:

2022-16 : Règlement décrétant une dépense de 6 543 050 \$ et un emprunt de 6 543 050 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des services municipaux sur la rue Bouchard, la rue Giguère ainsi qu'au parc Pierret.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 avril 2022.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entre en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 27 avril 2022.

**Me KATY VEILLEUX, notaire
Greffière adjointe**